GARDE NATIONALE
PARISIENNE.
PREMIÈRE DIVISION.

PRÉCIS

De ce qui s'est passé dans l'Assemblée des Officiers & Soldats-Volontaires, & du Centre, formant la Garde de LEURS MAJESTÉS *à Saint-Cloud, convoqués par ordre de M. le Commandant-Général, chez M.* CHARTON, *Chef de la premiere Division, le 8 Juin 1790.*

Les Membres qui devoient composer ladite Assemblée, se trouvant réunis au nombre de plus de deux cens, M. Charton a dit :

MESSIEURS,

M. le Maire a écrit hier au soir à M. le Commandant-Général, la lettre que je vais avoir l'honneur de vous lire.

Paris, le 7 Juin 1790.

Vous êtes sans doute instruit, Monsieur le Marquis, que des gens mal-intentionnés

répandent que la Garde Nationale a été traitée sans égards à Saint-Cloud ; je vous prie de vous en faire informer ; peut être croirez-vous qu'il est intéressant de donner une explication publique des faits tels qu'ils se sont passés. C'est à M. le Commandant-Général que ces précautions sont réservées, et obligé de prévenir l'effet des motions incendiaires, dont le voyage de Saint Cloud devient le prétexte ; je ne peux, M. le Marquis, que m'en rapporter à votre prudence et à votre sagesse ordinaires.

J'ai l'honneur d'être avec un très-sincere attachement, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Signé, BAILLY.

M. le Commandant Général.

D'après cette lettre, MESSIEURS, M. le Commandant Général m'a demandé les éclaircissemens nécessaires pour constater la vérité des faits si diversement & si évidemment contournés.

Mon desir de satisfaire M. le Comman-

dant-Général, & de calmer les inquiétudes de M. le Maire, & sur-tout la nécessité de fixer invariablement l'opinion publique, que l'on ne cesse de vouloir égarer sur le fait de la Garde à Saint-Cloud, m'ont déterminé à interroger les témoins de la vérité ; et en conséquence j'ai demandé à M. le Commandant-Général l'ordre de vous réunir tous aujourd'hui.

C'est donc par vous-mêmes, Messieurs, que M. le Commandant-Général a voulu que le Public fût détrompé ; & lorsqu'il est évident que les ennemis de la révolution, nos propres ennemis, toujours avides de produire le mal, toujours empressés de nous nuire, non contens d'avoir fait de vains efforts pour s'opposer au voyage de Saint-Cloud, veulent à présent qu'il serve de cause ou de prétexte à quelque grand désordre, en supposant, de votre part, les plaintes les plus ameres sur le traitement que vous y avez éprouvé. C'est à vous, Messieurs, de leur répondre ; c'est à vous de protester contre

une telle inculpation ; c'eſt à vous enfin de faire entendre la vérité, & d'empêcher que la méchanceté de ces ennemis ne puiſſe abuser plus long-tems, à cet égard, de la crédulité des bons Citoyens.

Après ce court exposé, M. Charton a ſommé toutes les personnes, qui auroient quelques plaintes à porter, de s'en expliquer devant l'Assemblée.

Deux personnes seulement se sont présentées : la premiere, après s'être étendue très-longuement sur des détails personnels, sur des détails étrangers, pour ainsi dire, à ce dont il s'agissoit, et qui paroissoient n'avoir d'autre but que de dissimuler ses torts particuliers, n'a recueilli que les témoignages les plus positifs de mécontentement, et l'improbation la plus formelle de toute l'Assemblée. Quant à la seconde personne, elle a seulement déclaré qu'elle avoit entendu quelques Soldats se plaindre à Saint-Cloud.

Aucun autre Membre de l'Assemblée ne s'étant plus présenté pour réclamer, malgré les invitations pressantes et réitérées de M. Charton, M. le Major-Général a répondu au premier avec sa franchise ordinaire, avec cet accent de la vérité, si convenable dans une telle circonstance, et si propre à lever tous les doutes de l'Assemblée, si les déclamations du premier Membre avoient pu lui en donner. Aussi des applaudissemens universels et redoublés, lui prouvoient-ils à quel point elle étoit satisfaite des explications dans lesquelles il venoit d'entrer.

Cependant le premier réclamant voulant répliquer les raisonnemens qu'il opposoit à M. le Major-Général, paroissoient si singuliers et si inconcevables, pour ne rien dire de plus, que M. Charton a eu beaucoup de peine à contenir l'indignation de l'assemblée et à captiver son attention.

Enfin, après avoir laissé suffisamment à tous, le tems de manifester leurs senti-

mens particuliers, après avoir, relativement à la déclaration du second réclamant, sommé de nouveau à trois reprises et sur leur honneur, chacun des Membres de l'Assemblée, de parler si il avoit à se plaindre; voyant qu'au contraire toutes les opinions particulieres ne formoient qu'une seule opinion, et n'exprimoient qu'un seul vœu.

M. Charton a proposé à l'Assemblée de s'occuper de l'Arrêté qu'elle avoit à prendre, et pour en fixer la base d'après les sentimens qu'elle venoit d'exprimer aussi unanimement. --- Il a fait les questions suivantes, auxquelles il a prié l'Assemblée de vouloir bien répondre par *oui* ou par *non*.

Premiere Question.

Messieurs, est-il vrai que vous ayez à vous plaindre du traitement que vous avez éprouvé à Saint-Cloud --- ? Non. --- Et en même-tems l'Assemblée en a levé la main. ---

Deuxieme Question.

Messieurs, êtes-vous prêts à retourner faire un service aussi honorable pour vous, & d'aller dans tel autre endroit où votre présence seroit nécessaire ? --- Oui.

Troisieme Question.

Messieurs, improuvez-vous les bruits que les malveillans se sont empressés de répandre à votre égard ? --- Oui.

Après ce troisieme *oui*, prononcé avec la plus grande énergie, il étoit aussi inutile d'en demander davantage qu'il le seroit de rapporter ici toutes les qualifications que l'on a données aux malveillans.

Voici donc l'Arrêté tel qu'il a été rédigé sous les yeux de l'Assemblée, et signé de chacun de ses Membres, à l'exception, peut-être, du seul premier réclamant, qui, après en avoir entendu deux lectures consécutives, ainsi qu'une observation de M. Charton, sur le mot *unanimement* que cet Arrêté renferme, se voyant

interpellé de déclarer, par *oui* ou *non*, si il le signeroit, a dit encore bien des choses, excepté le *oui* ou le *non* qu'on lui demandoit.

ARRÊTÉ pris dans l'Assemblée, etc.

LES Officiers et Soldats-Volontaires et ceux des Compagnies du Centre, composant le détachement de garde à Saint-Cloud, convoqués par ordre de M. le Commandant-Général, chez M. Charton, Chef de la premiere Division, le 8 Juin, pour y entendre la lecture d'une Lettre de M. le Maire, en date du 7.

Lecture faite de ladite Lettre et des Observations de M. Charton qui l'ont suivie, ont arrêté unanimement, que loin d'avoir à se plaindre qu'on ait manqué aux égards auxquels ils s'attendoient à Saint-Cloud, ils s'empressent de rendre hommage à la vérité, en affirmant qu'ils y ont été reçus aussi bien que les circons-

tances pouvoient le permettre, qu'ils sont prêts à y retourner ou à se rendre partout ailleurs où le même service pourroit les appeller, et qu'enfin ils improuvent, de la maniere la plus formelle, les bruits que des gens mal-intentionnés ont répandus à cet égard, ainsi que les motions incendiaires auxquelles ils ont pu donner lieu.

Arrêtent de plus, que la Lettre et les Observations mentionnées ci-dessus, ainsi que le présent Arrêté, seront imprimés et envoyés à l'Assemblée Nationale, à M. le Maire, à M. le Commandant-Général, à MM. les Représentans de la Commune, à MM. les Officiers de l'État Major, et à toutes les Divisions de l'Armée, pour que leurs Freres d'Armes connoissent les véritables sentimens de tous ceux qui ont eu l'honneur de composer la garde de Leurs Majestés à S. Cloud.

Et sur le rapport fait, par M. Charton à ladite Assemblée, des marques de satisfaction que Leurs Majestés ont bien

voulu lui donner, ainsi qu'à M. le Major-Général, au moment de leur départ, avec l'ordre d'en instruire tous ceux qui composoient le détachement, ils s'empressent d'exprimer leur respectueuse reconnoissance et le zèle dont ils seront toujours animés pour le bien général et le service particulier de Leurs Majestés. Fait à Paris, le huit Juin mil sept cent quatre-vingt-dix.

DIETRICH, *Lieutenant.* Vouilleres, *Sous-Lieutenant.* Bouchette. Poupot. Carré. Penelle. Mort. Surplet. Leménager. Tissot. Hoche. Vantripon. Kirsche. Pionnier. Prevot. Altmaitre. Cassar. Brebant Thomas. Tillard. Denonchy. Bidaux. Prazoir. Masson. Pelay, *Sous-Lieutenant.* Debour. Chassaeu. Renouard. Lefevre. Mongis. De la Frenaye. Gabriel. Grégoire. Rievre. Houillier. Plumerot. Bollo. Mic. Brisoliez. Bailliot. Bouchareine. Besnard. Lesage. Robichon. Morin. Bousse. Berod. Lebbaire. Choteau. Devos. Masson. Breton. Lagrange. Hucherad. Devins. Quil-

lot, cadet. Ucret, cadet. Boron. Lejeune. Duplessis. Pichard. Laporte. Branchand. Norion Hollard. Cannucelt. Bonhomme. Blanchet. François. Turquet, *Lieutenant.* Parisot. Plée, pere. Bordier. Cabouret. Broulier. Saint-Félix. De Bune. Hude. Nachon. Goindot. Rappart. Doney. Bacassé. Schmit. Français. De-la Brosse. Tissot, l'aîné. Gauthier. Riviere. Dumatin. Bourdelet. Chandorat. Moncouteaux. Bernard. Parisien. Danielle. Folliot. Benorot. Berget. Fontaine. Laurant. Carmillet. Vallée. Peel. Mulet. Clément. Maté, cadet. Raullot. Caillierne. Machefers. Maliere. Théru. Dumesnil. Segond. Segant. Mignon. Panau. Rivault. De la Brosse, le jeune. L. M. Liégeois. Duey, fils. Jaoel. Deferrez. Boudier. Moyune. Jouvard. Gochot. Chaban. Bulty. Perdrieux. Michelet. Gallet. Vecrier. Bouclet. Lacombe. Barbichon. Petit. Lalande. Hariel. Le Gindre. Martinet. Soibinet. Devillon. Beuriet. Lacou. Pierre. Roly. Longis. Longre. De Lavenne. Dubois. Chateau. Colette de Baudicourt. Frion.

Lagravette. Duchesne. Lebrun. Griffon, le jeune. Payen. Sausay. Grognet. Dussosote. Bouillon. Liauzun. Philippe. Foulon, *Capitaine de Chasseurs.* Falard. Portier. Melin. Delalain. Dodin. Lagré. Fagot. Lamy. Point. Martinet. Bouen. Ancelin. Plin. Foulon. Daviot. Huet. Croullebois, fils. La Bussiere. Moulin. Mera. Bayer. Plaideux. Hébert. Boudin, *Capitaine.* Crouzet. Godard. Guerrier. Felix. Pizot. Geniet. Legrand. Serevey. Dufond. Durant. Saint-Martin. Simon. Serttelle. Couturon. Lebland. Ancelin. DE VERDIERE, *Chef d'Escadron.* LE PELLETIER, *Aide-Major.* PARSEVAL, *Commandant du 9e Bataillon.* CALVINHAC, *Commandant du 10e Bataillon.* DE SAINT-VINCENT, *Major de la premiere Division.* GOUVION, *Major-Général.* CHARTON, *Chef de la premiere Division.*

